



Se mettre au service des pèlerins dans l'ACCUEIL !

Je me demande: **comment ne pas accueillir des pèlerins?** Comment ne pas être à l'écoute? Comment ne pas partager leurs questions et leur quête ? Comment ne pas être leur partenaire et leur complice? Le peu de temps qu'on leur donne est sublime. Derrière chaque visage, il y a quelque chose d'unique à recevoir. Je disais qu'**accueillir est un devoir. C'est bien plus, une chance, un privilège.** – témoignage d'un accueillant sur le Chemin –

Être « accueillant familial » ?

**Sur le Chemin Vendéen vers Compostelle et vers le Mont Saint-Michel,
Sur la Voie de la Vendée, sur la voie de la Côte et hors chemin (dans toute la Vendée).**

Qu'est-ce qu'un accueillant familial ?

Une personne ou une famille qui propose le gîte et le couvert pour une nuit.
Une personne qui va à la rencontre des autres, ceux que la vie met en chemin.

Comment devenir un accueillant familial ?

Il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'Association, qui prendra le temps de vous rencontrer pour voir les conditions de votre accueil et vous donner les diverses consignes et pratiques.

Quels sont les droits et devoirs de l'accueillant ?

- Mettre à disposition pour une ou plusieurs personnes le lit et le couvert, et des moyens de se reposer, de prendre soin de son corps et de son linge,
- Partager un temps d'écoute, de rencontre et de conseils,
- Se mettre, éventuellement, à disposition pour un déplacement,
- Permettre l'accès au réseau internet, si possible,
- Mettre à disposition documents, revues sur le chemin (Le jacquet Vendéen),
- Valider par un tampon ou une signature la « credencial » ou la créancia (ou carnet de pèlerin),
- Tenir un état des passages par sécurité sociale et sanitaire.

Pour en savoir plus ou pour devenir accueillant, vous pouvez contacter :

Patricia COURCOULT (06 73 32 95 19) - Responsable relation avec les accueillants -

André CASSERON (06 22 48 65 00) - Président -

Marie-Thérèse BOUTHEAU (06 88 55 04 42) - Secrétaire -



ASSOCIATION VENDÉENNE DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES VENDÉE COMPOSTELLE - MONT SAINT-MICHEL

Être « Hospitalier » ?

Qu'est-ce qu'un « Hospitalier »

- Aujourd'hui, c'est un bénévole qui, accueille les pèlerins dans un gîte communal, privé, associatif ou paroissial.
- Cet accueil se fait durant une durée déterminée, 1 semaine, 15 jours... Les gîtes sont ouverts le plus souvent entre avril et fin septembre en France.
- Il sera responsable du fonctionnement du lieu (seul ou à plusieurs).

Quels sont les tâches et services de l'Hospitalier ?

- A la réception du pèlerin : l'accueillir avec la visite des lieux, le réconforter, et tout faire pour qu'il reparte le lendemain dans les meilleures conditions,
- Contrôler et tamponner la « credencial »,
- Assurer l'entretien des locaux avec le ménage et la lessive,
- Et assurer parfois les repas avec les courses et la préparation des repas – éventuellement en collaboration avec les pèlerins –,
- Donner toutes les informations nécessaires sur le chemin, les commerces, les associations,

Comment devenir « Hospitalier » ?

- Avoir fait le chemin,
- Respecter les commandements proposés :
 - Avec le sourire sans discrimination, Tu accueilleras,
 - Patiemment chaque pèlerin, Tu écouteras,
 - En cas de besoin, Tu réconforteras,
 - Les petits maux, Tu soigneras,
 - De l'énergie et de l'efficacité, Tu montreras,
 - Le travail, Tu ne refuseras,
 - A bon escient naturellement de l'autorité, Tu montreras,
 - De la fraternité, Tu proposeras,
 - La liberté du pèlerin, Tu respecteras,
 - De la discrétion, Tu garderas,
 - Sous aucun prétexte, Tu ne te vanteras,
 - La nuit seulement, Tu te reposeras,
 - Près de ton équipe, Tu te ressourceras,
 - Chaque jour joyeusement, Tu recommenceras.

Comment s'inscrire pour être « hospitalier » ?

Par les associations locales des Chemins de St Jacques, et la FFACC.

Visiter les sites internet : hospitaliers-St Jacques.

accueilfrancophone@webcompostella.com



ASSOCIATION VENDÉENNE DES PÈLERINS DE SAINT-JACQUES VENDÉE COMPOSTELLE - MONT SAINT-MICHEL

Quels sont les droits et les devoirs du pèlerin accueilli ?

- Prévenir l'accueillant 48 h minimum avant votre arrivée et laisser votre numéro de téléphone pour qu'il puisse vous joindre si besoin,
- **Respecter les lieux et matériels mis à disposition, en acceptant de partager la chambre avec d'autres pèlerins,**
- Être dans la courtoisie avec les hôtes, la qualité de pèlerin ne donne aucun privilège particulier, ni droit à aucune réduction, sous le prétexte que l'on porte une coquille.
- **Tout accueil a un prix et il vous appartient de participer à hauteur du service rendu (nuit et repas). Nous nous permettons de préciser que les termes "bénévole", "donativo" ne veulent pas dire « gratuit »,**
- Le pèlerin peut trouver sur le site « www.vendeecompostelle.org » *la liste des accueillants, et les liens pour joindre les associations sur le chemin,*
- **Envoyer un message lorsque vous cheminez sur le Chemin, en direction de vos hôtes ou association « référente » pour rassurer et pour remercier du dévouement et des services apportés.**